



Violence sexuelle:

Consentement, mythes et réalités

Règles de fonctionnement

- ✓ Tour de parole
- ✓ Écoute
- ✓ Respect
- ✓ Discrétion
- ✓ Vocabulaire



Voici ce que nous allons aborder au cours des prochaines activités...

- LES AGRESSIONS SEXUELLES ET LES AUTRES FORMES DE VIOLENCES SEXUELLES.
- LE CONSENTEMENT.
- LES MYTHES ET PRÉJUGÉS SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES ET LEURS RÉPERCUSSIONS.



Les prochaines activités permettront de...

- Comprendre la notion de consentement afin de reconnaître une situation d'agression sexuelle.
- Réfléchir aux impacts des mythes et préjugés associés aux agressions sexuelles.

POURQUOI PARLER D'AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL ET DE CONSENTEMENT?

Pour **réfléchir aux répercussions** des mythes et des préjugés liés à l'agression à caractère sexuel et pour développer la capacité à **reconnaître et à dénoncer une situation** d'agression à caractère sexuel.

- **Préciser** que :
- leur curiosité pour :
- la sexualité, le désir d'amour, de proximité,
- la présence de sentiments amoureux,
- le désir de se faire accepter,
- le sentiment d'indépendance qui amènent certains jeunes à moins respecter les règles de sécurité dans la vie en général, surtout en présence des amis (pour être comme les autres ou pour se différencier des autres, dans l'univers réel et virtuel...)
- tous ces éléments sont normaux et attribuables au développement psychologique des adolescents mais ça les rend aussi vulnérables.

- Aussi, certains mythes et préjugés ont un impact considérable sur les attitudes des jeunes face à l'agression sexuelle. Ces mythes peuvent nuire à l'identification d'une agression sexuelle, donnent une perception négative des victimes et nuisent au dévoilement des agressions sexuelles
- (Éléments de contenu adaptés de MEES, 2019)



CHAPITRE 1

Les agressions
sexuelles et les
autres formes de
violences sexuelles

Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?

Une agression sexuelle est un **geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique**, commis par un individu **sans le consentement** de la personne visée, par une **manipulation affective ou par du chantage**.

C'est un acte qui vise à soumettre une autre personne à ses propres désirs par **l'utilisation de la force, de la contrainte, par rétribution** (ex. en échange de quelque chose comme un toit ou de l'argent), **en la menaçant clairement ou de façon plus détournée**.

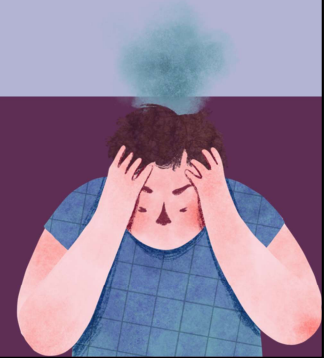
HARCÈLEMENT SEXUEL

- Attentions sexuelles importunes, demandes non désirées pour des faveurs sexuelles et autres comportements (verbaux ou physiques) de nature sexuelle non désirés.
 - Touchers (tapotements, frottements)
 - Blagues à connotation sexuelle, commentaires
- Le comportement n'a pas besoin d'être intentionnel pour être considéré comme du harcèlement sexuel.



LEURRE INFORMATIQUE

- Communiquer au moyen d'Internet avec une personne mineure en vue de commettre une agression sexuelle (ex. en se montrant nu ou en demandant à l'autre de se montrer nu).
- Cette personne laisse souvent croire qu'elle a le même âge et les mêmes loisirs pour créer des liens, la mettre en confiance et la rencontrer en personne pour commettre une agression sexuelle.



PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Produire, posséder ou diffuser des photos ou des vidéos à caractère sexuel d'une personne mineure.

L'envoi d'une photo d'une personne mineure nue est considéré comme étant de la diffusion de matériel pornographique juvénile.

Toute personne possédant des photos d'une personne mineure nue est considérée comme étant en possession de pornographie juvénile.

Autres formes de violences sexuelles inacceptables et interdites par la loi

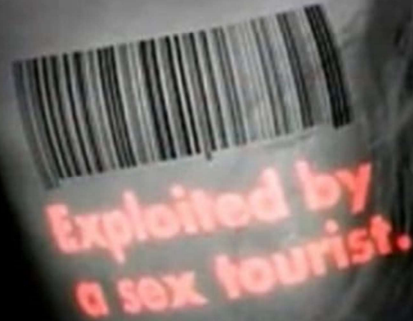
Même si c'est le.la jeune qui prend lui-même.elle-même la photo et l'envoie à qui il.elle veut. Cet acte est illégal et est considéré comme de la **production et de la distribution de pornographie juvénile** parce que la personne est mineure.

EXPLOITATION SEXUELLE

« Un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage. Il peut s'agir d'un avantage pécuniaire, social ou personnel, tel que la gratification sexuelle, ou de toute autre forme de mise à profit » (Stratégie gouvernementale, 2022-2027).

PEUT SURVENIR

- Dans les bars de danseuses
- Les salons de massages érotiques
- Agence d'escortes
- « Partenariat d'affaire »
- Dans la rue
- Dans les motels
- Réseaux sociaux ex. *Only fan*



N.B. Lire lentement la définition et faire les pauses nécessaires entre les virgules pour bien la comprendre.

Profiter du corps d'une personne à des fins sexuelles pour en tirer des avantages.
L'exploiteur (aussi appelé: *proxénète*) et le client (aussi appelé « *abuseur* »)

- profitent des vulnérabilités ou de l'état de dépendance.

Avantage pécuniaire veut dire Avantage financier.

AU CANADA

Acheter des services sexuels : c'est illégal.

Si vous payez avec de l'argent ?
C'est illégal.

Si vous payez avec de la drogue ?
C'est illégal.

Si vous payez avec de la nourriture ?
C'est illégal.

Si vous payez avec des cadeaux ?
C'est illégal.

Si la fille ou le gars a plus de 18 ans ?
C'est illégal.

Acheter des services sexuels :
c'est toujours illégal.

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi



Fédération québécoise
des femmes et des hommes
de la communauté LGBTQ2S+

Québec

par Karine Côté, Gabrielle Jalbert et Nathalie Bernier (2020)

Au Canada
l'achat de services sexuels est toujours **ILLÉGAL**

LE CONSENTEMENT

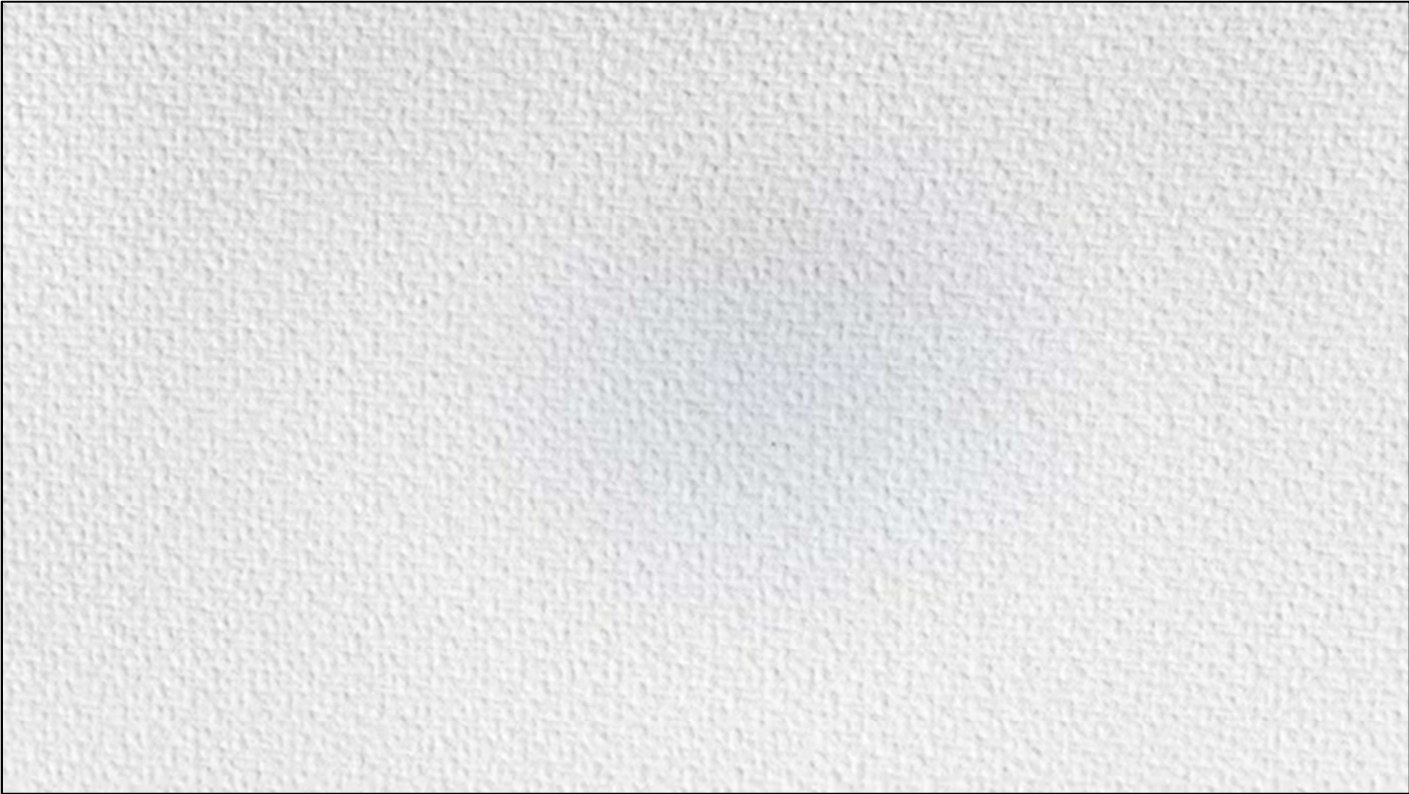


- **Présenter** les notions de consentement à l'aide de la vidéo
- **Préciser** que chacun doit pouvoir choisir librement de s'engager ou non dans des contacts sexuels. Cela permet de vivre des contacts sexuels dans le respect et le souci de soi et de l'autre.
- **Ajouter** que les personnes qui échangent des gestes sexuels doivent s'assurer que ces gestes sont librement consentis. Pour être libre et éclairé, le consentement doit être donné de façon volontaire.
- Cela veut dire :
 - qu'on peut être d'accord avec un geste sexuel, mais pas avec un autre. **Le consentement est un processus continu**. Par exemple, consentir à embrasser ne signifie pas consentir à aller plus loin
 - qu'on peut changer d'idée sur la suite de la relation sexuelle et **retirer son consentement à tout moment**
 - que le consentement sexuel doit être donné **à chaque relation sexuelle**

AU CANADA, L'ÂGE LÉGAL DU CONSENTEMENT SEXUEL EST 16 ANS.

Lorsque le plus jeune des deux partenaires est âgé de...	il peut consentir avec une personne...
12 ou 13 ans	de moins de 2 ans son aîné
14 ou 15 ans	de moins de 5 ans son aîné

- Même si c'est légal, souvent vous n'êtes pas rendu à la même place dans vos vie.
Ex. Cegep vs secondaire





QUIZ



Question 1:

Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?

- a) Une forme de violence où une personne est contrainte à des actes sexuels sans son consentement
 - b) Un acte qui n'est pas criminelle
 - c) Un type de viol commis dans un espace public
 - d) Une action juridique prise par une personne contre une autre pour diffamation
- a) Une forme de violence où une personne est contrainte à des actes sexuels sans son consentement

Question 2: Lequel des énoncés suivants est un exemple de harcèlement sexuel?

- a) Demander régulièrement à un ami (e) de sortir avec vous après qu'il/elle ait dit non
- b) Engager une conversation sur un projet
- c) Complimenter la tenue vestimentaire de quelqu'un de manière appropriée
- d) Organiser une fête chez soi
- a) Demander régulièrement à un ami (e) de sortir avec vous après qu'il/elle ait dit non

Question 3: Que signifie "leurre informatique"

- a) Envoyer des virus par courriel
- b) Attirer une personne, souvent un mineur, à se rendre à un rendez-vous avec de mauvaises intentions via internet
- c) Utiliser des mots de passe faibles pour ses comptes en ligne
- d) Télécharger illégalement des fichiers

b) Attirer une personne, souvent un mineur, à se rendre à un rendez-vous avec de mauvaises intentions via internet

Question 4: La pornographie juvénile comprend:

- a) Toute représentation d'actes sexuels impliquant des mineurs
- b) Des films pour adultes où les acteurs sont majeurs
- c) Des jeux vidéos violents
- d) Des publicités pour des jouets pour enfants

a) Toute représentation d'actes sexuels impliquant des mineurs

- Définition de pornographie juvénile: des personnes mineures ou présentés comme telles (des adultes qui se donnent une allure juvénile) qui se prennent en photos, font des enregistrements sonores ou des vidéos qui décrivent ou illustrent des activités sexuelles explicites ou qui exposent des parties intimes de personnes mineures dans un but sexuel.

Question 5: Qu'est-ce l'exploitation sexuelle?

- a) La diffusion de rumeurs fausses sur une personne
 - b) l'utilisation de la sexualité d'une personne à des fins lucratives ou pour des avantages personnels.
 - c) La critique de la vie sexuelle d'une personne en public
 - d) La promotion de la santé sexuelle et reproductive
- b) l'utilisation de la sexualité d'une personne à des fins lucratives ou pour des avantages personnels.

Question 6:
Une personne de 18 + ne peut pas vivre de l'exploitation sexuelle

Vrai ou faux

Faux

l'utilisation de la sexualité d'une personne à des fins lucratives (pour faire de l'argent) ou pour des avantages personnels.

Posez-vous la question: Est-ce que cette personne aurait cette relation sexuelle si elle n'était pas payé? ...**NON**

L'argent sert donc à acheter le consentement!

mise en situation

Julie, 20 ans, est sortie avec des amis. Un inconnu la force à l'embrasser contre son gré. Julie se sent mal à l'aise et choquée .

Que devrait faire Julie dans cette situation?

- A) Ne rien dire et oublier ce qui s'est passé
- B) Informer immédiatement le personnel ou appeler la police
- C) Attendre quelques jours avant de raconter ce qui s'est passé
- D) Réagir violemment contre l'inconnu

B



CHAPITRE 2

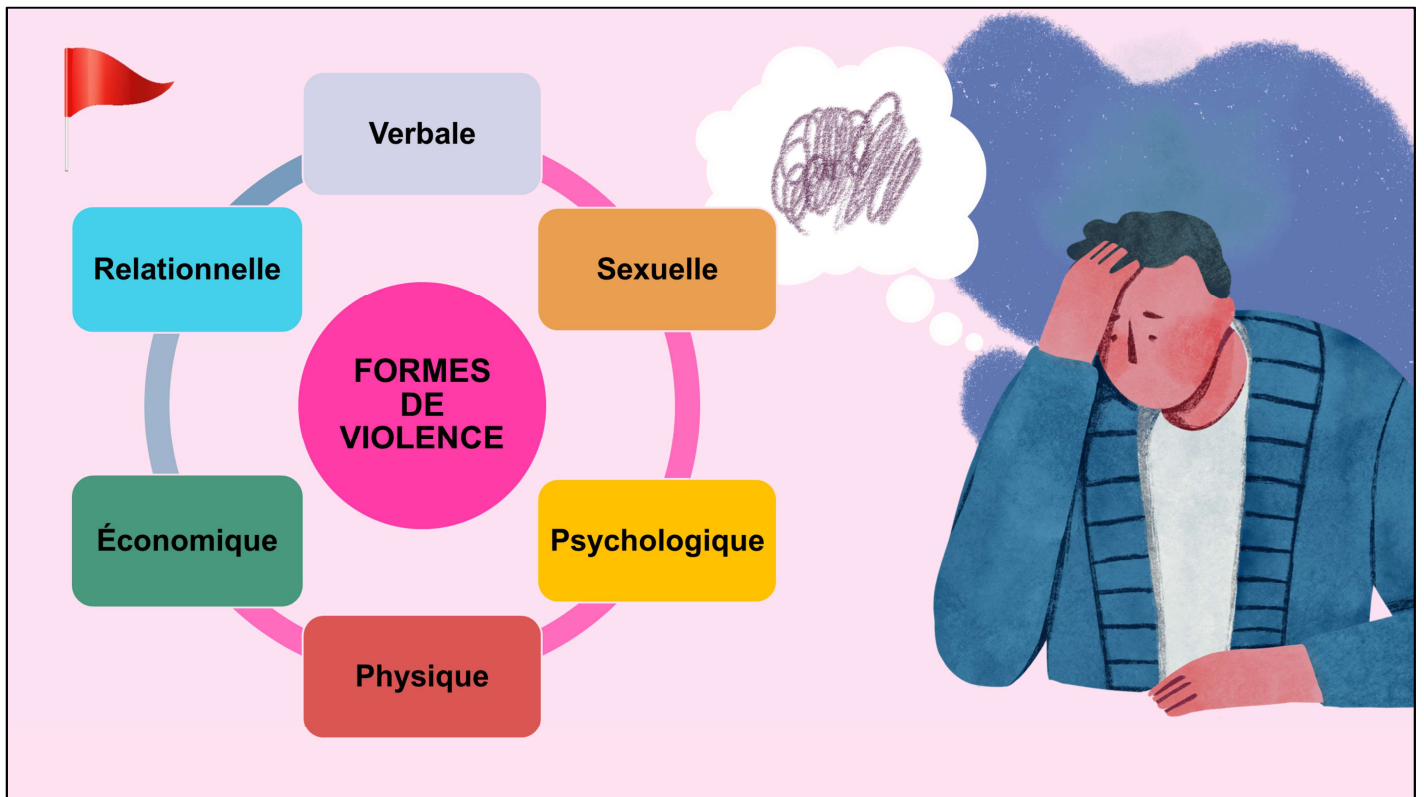
Formes et
manifestations de
la violence dans
les relations
amoureuses

Qu'est-ce qu'une relation saine et égalitaire?



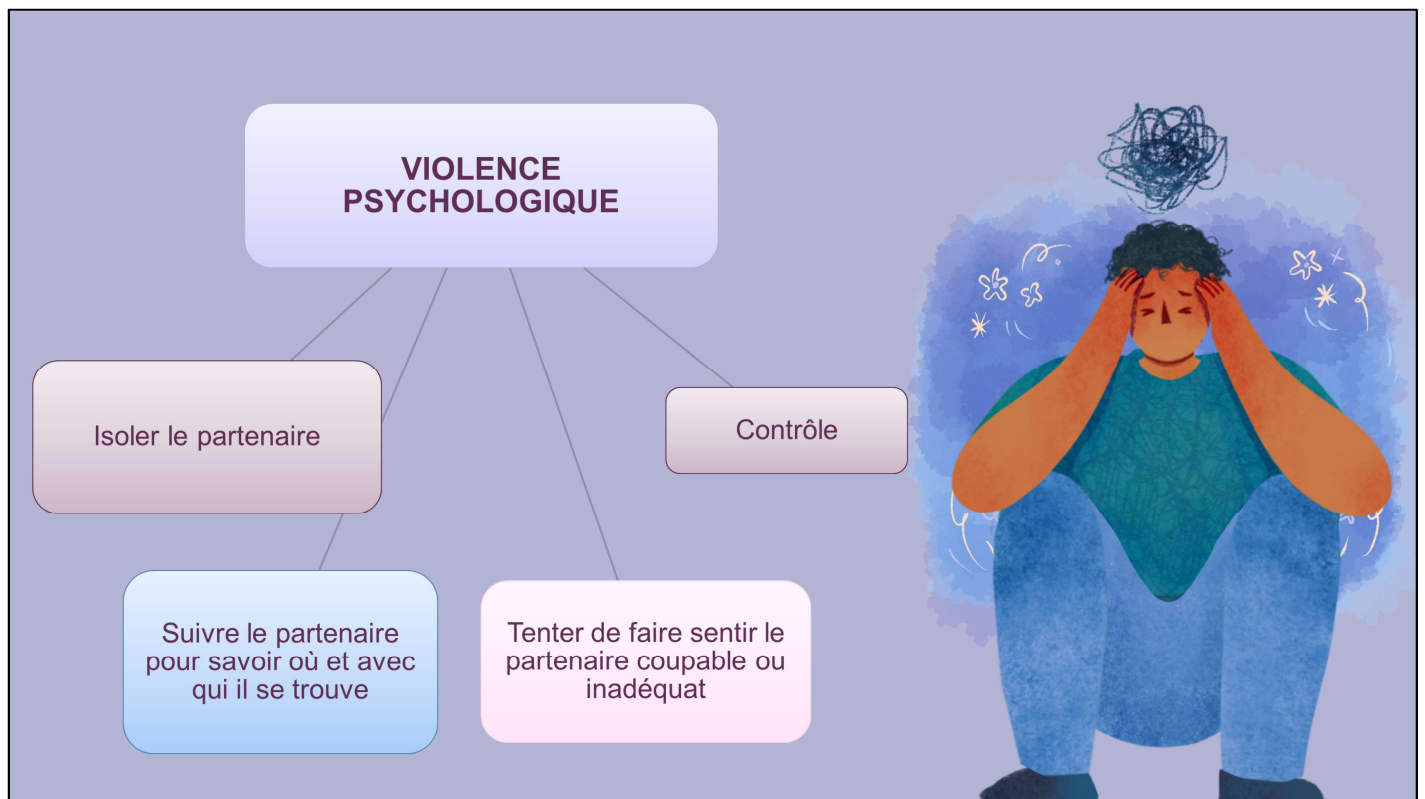
- **Authenticité** : tu te sens à l'aise avec la personne que tu fréquentes. Essayer de changer pour plaire à une personne ne fonctionnera pas à long terme et sera peut-être frustrant pour tes amis et ta famille. Il est donc important que tu restes toi-même.
- **Honnêteté** : dans le cadre de ta relation, tu sens que tu peux discuter sans souci avec l'autre personne — même de problèmes ou d'inquiétudes.
- **Bonne communication** : Tu discutes de choses qui sont importantes pour toi ou pour ta relation. L'autre personne et toi, vous vous demandez ce que vous pensez et ressentez, et vous vous écoutez l'un l'autre.
- **Respect** : vous vous soutenez et vous respectez, et vous prêtez attention aux inquiétudes de l'autre. Il est important que tu te traites avec respect et que tu ne donnes pas ton accord quand des choses te mettent mal à l'aise.

- **Sentiment de sécurité** : si tu te sens menacé de quelque façon que ce soit, ta relation est malsaine. Il importe de se sentir en sécurité et d'avoir la conviction que ton partenaire n'essaiera pas de te blesser émotionnellement ou physiquement.
- **Confiance** : quand tu as confiance en une personne, c'est que tu sais que tu peux compter sur elle. Avoir confiance, c'est croire que l'autre personne sera honnête avec toi et tiendra ses promesses. Quand tu fais confiance à une autre personne, tu sais qu'elle te soutiendra et te protégera. Les intérêts de l'autre personne te tiennent à cœur, et cette dernière ressent la même chose à ton égard.
- **Égalité** : l'égalité fait en sorte que les relations sont sécuritaires et justes. Par exemple, être égal à l'autre dans le cadre d'une relation signifie que le pouvoir est partagé et qu'il n'y a pas une personne qui mène l'autre par le bout du nez. L'égalité signifie également que les efforts faits par chacun sont équitables. Si tu téléphones ou envoies fréquemment des textos à ton partenaire, mais qu'il ne semble pas avoir le temps de faire la même chose, il est possible que la relation soit inéquitable.
- **Soutien** : tu es soutenu si tu sens que l'autre personne prend soin de toi et te respecte. Dans une saine relation, les deux personnes s'écoutent, s'entraident lorsqu'elles ont des problèmes et font preuve de soutien en assistant à des événements importants pour l'autre personne, par exemple. »



La dernière fois nous avons parlé des *greens flag* (drapeaux verts), maintenant les *reds flag* (drapeaux rouges)

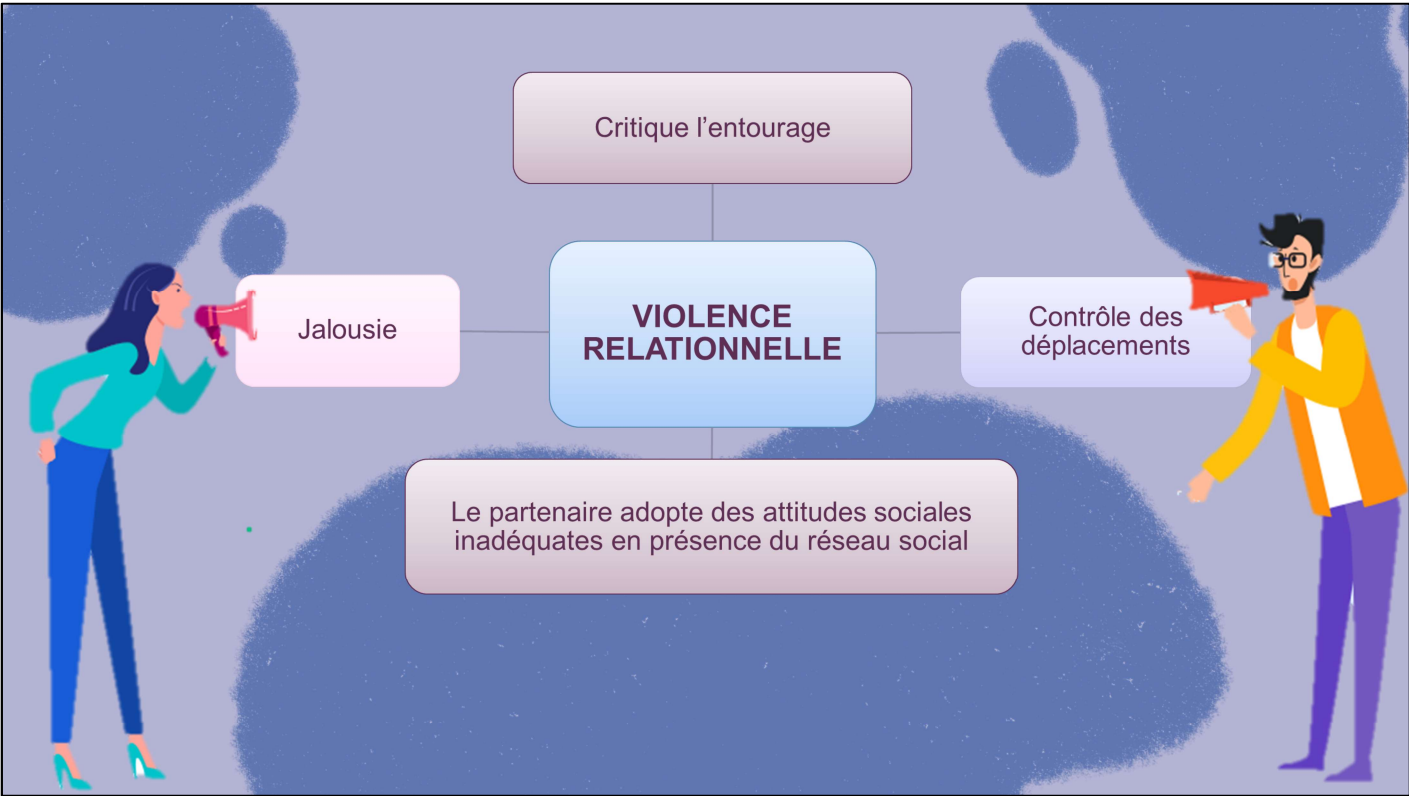
Les violences psychologiques, physiques et sexuelles ont été abordées au cours de la vidéo *Violence amoureuse*. D'autres formes de violence dans les relations amoureuses sont possibles : relationnelle, économique et verbale.



- La personne qui subit ce type de violence est confrontée au caractère parfois imprévisible du partenaire et en vient à craindre ses réactions (ex. : ne pas savoir ce qui va fâcher le/la partenaire). Elle en vient à penser qu'elle doit changer pour s'ajuster aux demandes du partenaire. La jalousie est souvent évoquée par les jeunes pour justifier le comportement violent du partenaire. La violence psychologique porte atteinte à l'estime de soi et à la confiance en soi. La violence psychologique est la plus souvent subie par les filles et garçons adolescents.
- Isoler le partenaire en l'empêchant de fréquenter certaines personnes, limiter ses déplacements, le suivre pour savoir où et avec qui il se trouve.
- Faire des avances sexuelles à une autre personne devant le partenaire;
- Tenter de faire sentir le partenaire coupable ou inadéquat;
- Obliger le partenaire à faire ce qu'il veut (contrôle).

- Le harcèlement sexuel est une forme de violence psychologique : un comportement à caractère sexuel ou désiré de façon répétée ayant des conséquences néfastes sur la personne qui en est victime.





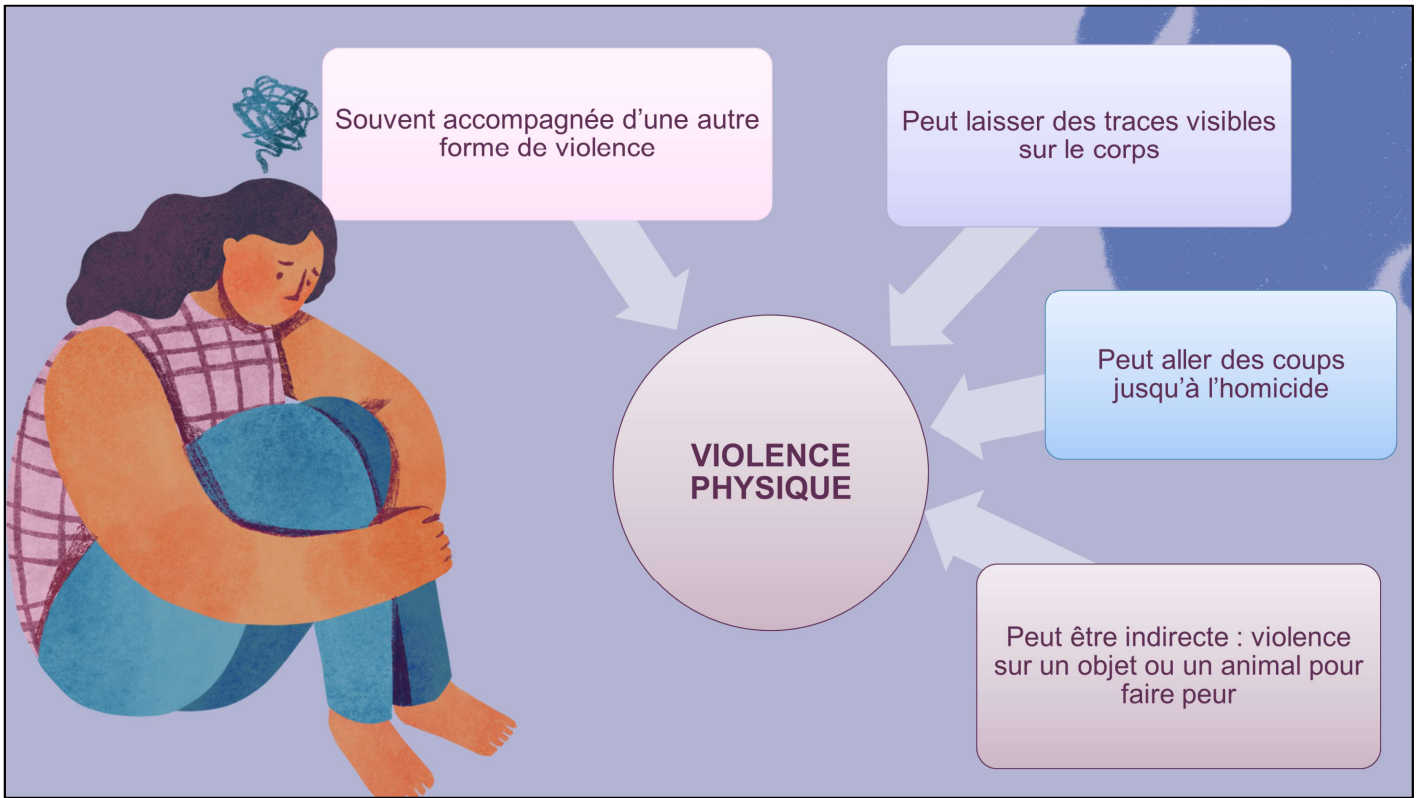
Détournement de fonds ou vol

Contrôle relatif à l'emploi, à la paye, aux dépenses et au compte bancaire

VIOLENCE ÉCONOMIQUE

Partage inégal des dépenses







VIOLENCE VERBALE

Verbale (La violence verbale est souvent liée à la violence psychologique)

Cycle de la violence

Dans une situation de violence, ce cycle se reproduit à de nombreuses reprises. Petit à petit, la phase de réconciliation devient de plus en plus courte jusqu'à ne plus exister.



Tension

Cycle de la violence

Tension

Des excès colériques, des silences lourds, de l'intimidation, des regards menaçants.

Impacts sur la personne victime de violence

Anxiété : sentiment que l'autre ne réagira pas bien, inquiétude, mettre beaucoup d'énergie pour baisser la tension.

Peur : paralyser, impression de marcher sur des œufs.

Cycle de la violence



Agression

Violence verbale, psychologique, physique,
relationnelle, sexuelle, économique.

Impacts sur la personne victime de violence

Colère et honte : humiliation, tristesse, sentiment d'injustice.

Cycle de la violence

Justification

Trouve des excuses, explique pourquoi il y a eu éclatement (les raisons données sont extérieures à cette personne).

Impacts sur la personne victime de violence

Responsabilisation : croire et comprendre les justifications du partenaire, tenter d'aider le partenaire à changer, tenter de s'ajuster à lui, sentiment d'être responsable de cette violence, douter de soi-même rationaliser les comportements violents du partenaire.



Cycle de la violence

Réconciliation

Tout pour se faire pardonner, demande de l'aide, parle de thérapie, de suicide.

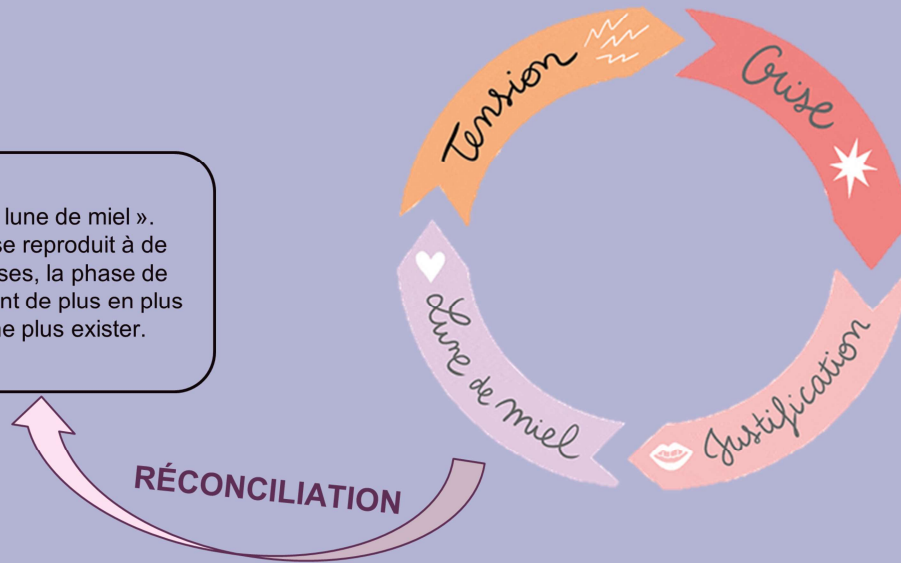
Impacts sur la personne victime de violence

Espoir : constater que le partenaire fait des efforts et qu'il peut changer, donner une chance au partenaire et l'aider, retrouver le partenaire comme au début de la relation.



Cycle de la violence

Retour dans la « lune de miel ».
Lorsque le cycle se reproduit à de
nombreuses reprises, la phase de
réconciliation devient de plus en plus
courte jusqu'à ne plus exister.





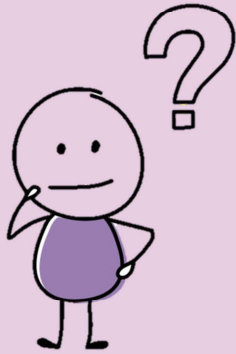
QUIZ



QUIZ

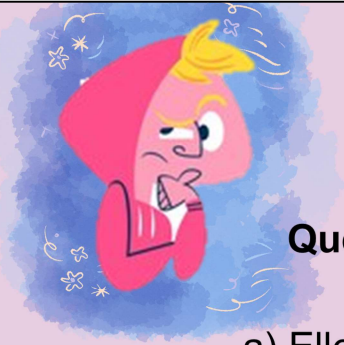
Qu'est-ce que la violence physique ?

- a) L'utilisation de mots blessants pour intimider
- b) L'utilisation de la force physique pour blesser
- c) La privation des besoins de base
- d) La manipulation émotionnelle



b) L'utilisation de la force physique pour blesser

QUIZ



Quelle affirmation est vraie concernant la violence psychologique ?

- a) Elle implique toujours une agression physique
- b) Elle inclut des menaces, du harcèlement et de l'intimidation
- c) Elle est facilement visible et identifiable
- d) Elle est uniquement perpétrée par des étrangers

b) Elle inclut des menaces, du harcèlement et de l'intimidation

QUIZ

Pendant quelle phase du cycle de la violence la victime peut-elle se sentir anxieuse et essayer de prévenir une confrontation ?

- a) Lune de miel
- b) Réconciliation
- c) Explosion
- d) Tension

d) Tension



QUIZ

Qu'est-ce qui se passe généralement pendant la phase d'explosion du cycle de la violence ?

- a) La relation est calme et stable
- b) Le couple se réconcilie et s'excuse
- c) Des actes de violence physique ou verbale se produisent
- d) La victime est ignorée et isolée

C) Des actes de violence physique ou verbale se produisent







Tel-jeunes
<https://www.teljeunes.com/Accueil>
Tél : 1-800-263-2266
Texto : 514-600-1002
Clavardage :
<https://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Nous-joindre>

Jeunesse, J'écoute
<https://jeunessejecoute.ca/>
Tél : 1-800-668-6868
Texto : texte PARLER au 686868
Clavardage :
<https://jeunessejecoute.ca/clavarde-en-ligne/>

Voir les éducateurs

Références

Présentation développée par Cassandra Girard, éducatrice au SSIR.

Certains contenus de cet atelier sont inspirés et tirés de : ESSA.
Éducation à la sexualité : Situations d'apprentissage, J. Lamontagne et
R. Renière, sexologues, Commission scolaire de Laval, 2019.

Validation réalisée par Shirley-Ann Savard, travailleuse sociale en
soutien clinique-répondante en exploitation sexuelle.

Les modèles de diapositives proviennent de SlidesMania et les
animations ont été obtenues sur Google.



COMMISSION
SCOLAIRE DE LAVAL

ESSA

Éducation à la sexualité : Situations d'Apprentissage

Programme adapté des canevas en éducation à la sexualité du MÉES

Références

Adaptation et expérimentation réalisées par Cassandra Girard, éducatrice, CISSS de Laval.

Contenu original créé par Julien Lamontagne et Roxane Rénière, M.A, sexologues, Centre de service scolaire de Laval – Version mai 2019.

Validation de l'adaptation du contenu réalisée par Shirley-Ann Savard, TS. M.s.s. psychothérapeute et spécialiste en activités cliniques-répondante en exploitation sexuelle, CISSS de Laval

Révision de l'adaptation par Roxane Rénière, M.A., sexologue Janvier 2025

Les modèles de diapositives proviennent de SlidesMania, et les animations ont été obtenues sur Google.



LICENCE CREATIVE COMMONS

CC BY-NC-ND Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Cette licence autorise le téléchargement et la reproduction des documents ainsi que leur partage tant que les auteurs et la Commission scolaire de Laval sont crédités. Cette licence n'autorise pas la modification de quelque façon que ce soit ni l'utilisation à des fins commerciales sans l'autorisation écrite de la Commission scolaire de Laval.

03/06/2025

© Lamontagne et Rénière, 2019